



Communiqué de presse

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TROIS ANS AVEC L'ANAH

Le 26 juin dernier a eu lieu à Paris un **Colloque organisé par l'association QualiSR**, initiatrice de la certification « Syndic Prévention Redressement », réunissant pour la première fois des grands opérateurs nationaux, des collectivités et établissements publics, l'ANAH, l'Association des responsables de copropriété (ARC), et les deux grandes fédérations de syndicats copropriété, UNIS et FNAIM, sur le rôle déterminant que doivent jouer les syndicats dans la prévention de la fragilisation des copropriétés et le traitement des situations de difficulté.

A cette occasion, **Catherine Jeufraux**, présidente de l'Association QualiSR et **Valérie Mancret-Taylor**, directrice générale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ont signé une convention de trois ans, aux termes de laquelle l'ANAH apporte son soutien à l'Association lui permettant d'accélérer la constitution d'un réseau national de syndicats certifiés QualiSR, notamment dans les secteurs prioritaires du « Plan Initiative Copropriétés » du gouvernement.

Après avoir mis en place la certification avec l'organisme certificateur SGS-Qualicert, l'association QualiSR doit en effet, pour la période 2019-2021, déployer ses actions sur les points suivants :

- Promouvoir la démarche auprès de l'ensemble des acteurs et publics visés par la certification via la création d'un réseau de syndicats spécialisés ;
- Organiser des réunions d'information et de déploiement en région, avec l'appui des Syndicats, Fédérations professionnelles, adhérents et partenaires de l'Association ;
- Déployer des actions de formation et d'accompagnement permettant de conduire les nouveaux candidats à la réussite de leur audit de certification, et les sensibiliser par la même occasion à la lutte contre les passoires énergétiques,
- Assurer l'évolution du référentiel de certification.

L'Anah contribuera à l'identification des syndicats impliqués dans les actions sur les copropriétés en difficulté ou en voie de l'être, et assurera la promotion de la certification auprès de ses partenaires, des collectivités territoriales et de ses représentants locaux. Elle mentionnera l'Association dans sa communication et ses actions dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés et dans la lutte contre les passoires énergétiques.

A propos de l'Association QualiSR

L'association est à l'origine de la création et 2017-2018 de la **certification « Syndic Prévention Redressement »**. Elle se fixe désormais pour mission d'accompagner les syndics candidats à la certification et les préparer au premier audit de certification, de lancer en régions – et en premier lieu dans les sites prioritaires du Plan Initiatives copropriétés – une campagne de recrutement de syndics susceptibles de se porter candidats à la certification et d'assurer leur accompagnement à la certification, enfin de promouvoir et faire connaître la certification auprès des opérateurs habitat et des copropriétaires, puis suivre et évaluer avec eux sa mise en œuvre. Elle déploie aussi des actions aux fins d'informer les collectivités territoriales et autorités judiciaires compétentes et promouvoir auprès d'elles la sécurisation apportée par le référentiel dans le traitement des copropriétés difficiles et l'utilisation des fonds publics.

L'association compte parmi ses membres de nombreux syndics de copropriété, leurs deux grandes fédérations professionnelles, l'UNIS et la FNAIM, le réseau ProCivis, des organismes HLM exerçant l'activité de syndic, et l'Union sociale pour l'Habitat (USH), des grands opérateurs nationaux Soliha, Citémétrie, Urbanis, l'Association des Responsables de copropriété (ARC), un grand garant de la profession, Galian, ainsi que des personnalités qualifiées dans le domaine du redressement de copropriétés en difficulté.

Au 30 juin 2019, quatre syndics ont obtenu le label QualiSR : FDI-ICI Immo de France à Montpellier, Tradigestion à Strasbourg, Sasik à Mulhouse, et Immo de France Rhône-Alpes.

A propos de l'ANAH

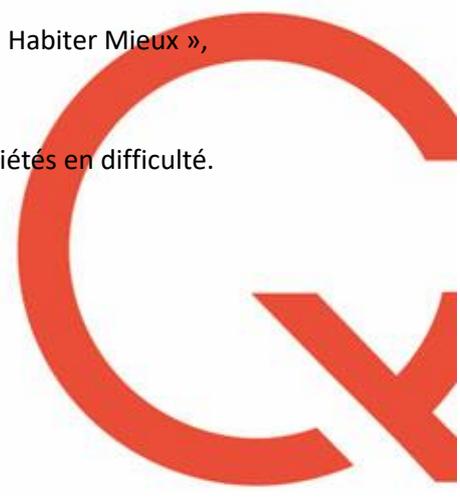
L'Anah a pour mission de promouvoir l'amélioration de la qualité des logements privés mais aussi, depuis plus de 15 ans, de logements et d'immeubles en copropriétés fragiles ou en difficulté.

Une part importante des actions conduites par l'Anah s'inscrit dans le cadre de démarches partenariales avec les collectivités territoriales permettant le financement de diagnostics, d'études pré-opérationnelles ou de travaux dans des cadres contractuels parmi lesquels :

- Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec un volet « copropriétés dégradées » ou intégralement dédiés aux copropriétés dégradées (OPAH-CD)
- Les plans de sauvegarde (PDS)
- Les programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)
- Les opérations de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD).

L'Anah compte parmi ses orientations stratégiques :

- La lutte contre la précarité énergétique, dans le cadre du programme « Habiter Mieux »,
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap,
- La prévention des copropriétés fragiles et le redressement des copropriétés en difficulté.



Concernant cette dernière priorité d'action, dans son rapport « Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés, une priorité des politiques de l'habitat » publié en janvier 2012, l'Anah a mis en évidence l'importance cruciale de la prestation des syndic dans le redressement des copropriétés sous dispositifs publics.

En octobre 2018, l'Anah a été chargée de piloter le « Plan Initiative Copropriétés », devant mobiliser des compétences techniques et des moyens financiers de nombreux partenaires autour des élus, avec un seul mot d'ordre : proposer des modes d'intervention à la carte aux territoires concernés.

Dans le cadre de cette mission, l'Anah encourage à la création d'un réseau de professionnels fiables et souhaite, en conséquence, accompagner les initiatives des professionnels engagés dans une démarche de sécurisation de la gestion.

Contact Presse :

Alain Papadopoulos

+33 1 56 31 02 86 - +33 6 60 76 05 20

Attention : nouvelle adresse de siège social



QualiSR

Association loi de 1901

N°W751231975

Siège social : c/o Agence du Grand Paris et States,

227 Boulevard Pereire, 75017 Paris

associationqualisr@gmail.com

www.associationquelisr.org

